

Communes et territoires de France

NOS PROPOSITIONS

Ce document présente une vue d'ensemble synthétique de nos propositions pour les communes de France : ruralité(s), villes intermédiaires et métropoles.

1. ORGANISATION ET RENFORCEMENT DES TERRITOIRES

Nous plaillons pour une politique économique rigoureuse. Mais il faut redonner son sens au mot « rigueur » : gérer l'État avec rigueur ne consistera plus simplement à couper dans les moyens de la fonction publique ou réduire les prestations ; il s'agit de décider avec lucidité des dépenses et investissements à faire pour l'avenir du pays et de nos enfants, car le sérieux d'une politique se juge à l'aune de ce qu'elle apporte aux générations futures.

Nous rendrons donc progressivement aux collectivités locales leurs moyens, et établirons avec elles un contrat de modernisation et d'investissement pour les générations futures.

Ce seront ainsi 15 milliards d'euros qui seront rendus aux collectivités.

Fin du contrôle administratif des collectivités locales de base par l'État.

Il s'agit de confier aux régions les principales réglementations encadrant l'action publique de ces collectivités.

La commune est la première échelle de la démocratie réelle. C'est pourquoi nous souhaitons **abroger la loi NOTRe**, et la remplacer par une **nouvelle loi d'aménagement du territoire** faisant de l'échelon communal la composante de base de la République et du territoire une entité d'innovation et de mobilisation des populations face à la mondialisation des échanges.

Les communes doivent décider par elles-mêmes de leur éventuelle fusion.

Les conseils municipaux sont seuls à même de jauger la pertinence d'une fusion au regard des caractéristiques des bassins de vie concernés.

Les petites communes sont sous-représentées au sein des conseils intercommunaux. Pour elles, un **niveau plancher de représentation** dans ces conseils sera garanti.

Mise en œuvre d'un **principe de coopération territoriale** entre les agglomérations et les espaces ruraux : il n'est plus tolérable de laisser certains territoires à l'abandon.

Contrat entre l'État, les régions et les grandes métropoles pour **transférer les ministères non régaliens dans les capitales régionales** en échange de quoi un certain nombre de services devront être délocalisés dans des villes moyennes.

Instauration d'une nouvelle politique générale d'aménagement et de développement soutenable des territoires :

- Démocratisation de l'élaboration et de la décision des projets d'aménagement et de développement des territoires, d'initiative publique ou privée
- Développement de la dimension écologique des projets de territoires dans le sens d'un développement endogène (exploitation/valorisation soutenable des ressources naturelles et humaines locales dans le but de répondre aux besoins locaux)
- Prise en compte effective des enjeux spécifiques de certains territoires
Par ex. : ultramarins, transfrontaliers, montagnards, littoraux, ruraux, urbains, périurbains...
- Protection intensifiée de la biodiversité et des écosystèmes

2. DYNAMISATION ÉCONOMIQUE – ENTREPRISES ET EMPLOI

Création de pôles de compétitivité intercommunaux fondés sur l'économie de la connaissance.

Grâce à des incitations fiscales ciblées, favoriser la **création de 10 000 commerces multi-services** (commerces proposant, outre leur activité principale, des services utiles) dans les communes de moins de 3 000 habitants sans commerces de proximité d'ici à 2025.

Plan de développement de l'activité pour impulser l'installation d'entreprises
Par ex. : zones d'activités défiscalisées.

Soutien aux communes participant à l'expérimentation des « territoires zéro chômeurs de longue durée » d'ATD Quart Monde, qui met en lien l'État, les acteurs de terrain et les chômeurs pour donner à ces derniers un emploi utile sur leur territoire :

<https://www.atd-quartmonde.fr/mot-cle/territoires-zero-chomeur-de-longue-duree/>

Lever les « freins périphériques » au retour à l'emploi : prêt de véhicules pour les demandeurs d'emploi, garde d'enfants adaptée, accès au logement, aides à la mobilité professionnelle, crédits relais spécifiques... afin de faciliter le retour à l'emploi des chômeurs sur les territoires.

Inciter à la mobilité professionnelle en exonérant des droits de mutation celles et ceux qui achètent et/ou vendent un bien pour raison professionnelle (travailleurs mobiles).

Développement de l'économie sociale, solidaire et écologique, promotion des partenariats économiques pour **booster les circuits courts**, soutien à la **création de monnaies locales** restauratrices d'économies à l'échelle des territoires.

Dans la restauration collective, obligation d'**augmenter progressivement la part d'aliments issus de circuits courts et d'une agriculture écologique** jusqu'à atteindre 70% en 2030.

Les villes doivent opter pour le télétravail, pour des raisons écologiques (limiter le nombre de déplacements) et de développement du territoire (les agents municipaux peuvent dès lors habiter hors agglomération).

Une fiscalité incitative sera mise en place pour faciliter cette évolution nécessaire.

Les entreprises seront par ailleurs incitées à favoriser le travail de leurs employés en **espaces de coworking décentralisés**.

Sauvegarder les commerces de proximité notamment par la limitation du nombre de surfaces commerciales supérieures à 300 m², en concertation avec les parties prenantes et les citoyens.

Exonération d'impôt sur les bénéfices

pour les médecins et autres professionnels de santé, pharmaciens, professionnels de l'aide à domicile et formateurs/enseignants qui s'installeraient en zone rurale.

Refus des traités de libre-échange tels que TAFTA, CETA, TISA...

qui mettent en danger les efforts faits en France en matière d'économie responsable.

3. RAPPROCHEMENT ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

Donner des moyens au ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, créé l'année dernière, et assurer un **travail rapproché avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**.

Créer un poste de secrétaire d'État au Rapprochement entre Ville et Campagne.

Sur la durée du mandat, **investissement de 5 milliards d'euros dans les banlieues et de 5 milliards d'euros dans les campagnes**, en lien étroit avec les responsables locaux, les associations et les habitants, afin d'améliorer le cadre de vie et d'offrir des perspectives stimulantes aux citoyens.

Encourager le développement de réseaux locaux de complémentarité et coopération : pour des raisons de soutenabilité et de développement économique et social, ainsi que par application des principes républicains, la ville doit travailler avec la campagne de façon équilibrée, et des échanges économiques, logistiques, culturels et de ressources doivent s'organiser entre agglomérations et territoires ruraux. Le tissu socio-économique doit se penser comme un système interconnecté dont les différents acteurs et parties prenantes doivent apprendre à travailler ensemble, dans un souci de complémentarité, pour assurer à tous les habitants un ensemble de services et d'opportunités varié, complet et pérenne.

Programme de bouclage des cycles : notre système économique organisé de manière linéaire vide la nature de ses ressources d'un côté et pollue gravement les écosystèmes de l'autre. Il est temps de « boucler les cycles » par l'économie circulaire et une réinvention de la manière dont on traite nos déchets : eaux usées, extrants agricoles, déchets BTP, déchets d'équipements électriques et électroniques, etc. Par exemple, les déjections humaines et animales ne doivent plus être déversées dans l'eau : il est impératif de les traiter, avec les déchets cellulosiques, pour en faire de l'humus pour les sols agraires après un compostage adéquat (bouclage des cycles en direction des terres agricoles). Cela permet de pérenniser les processus de formation des sols, d'améliorer durablement les capacités de production et de régénération des terres, ainsi que de limiter les pollutions des eaux et de l'air.

D'une façon générale, **mise en œuvre d'une politique de gestion raisonnée des eaux grises** (ménages et lessives) **et des eaux-vannes** (fèces et urines), qu'il ne faut plus mélanger :

- Les eaux grises retournent aux cours d'eau ou aux nappes phréatiques, ou sont utilisées pour l'arrosage agricole après un traitement adapté (dégrillage, déshuilage, transition en zone humide) : c'est là un traitement plus léger et moins coûteux que celui en vigueur actuellement dans des stations d'épuration toujours plus technologiques et sophistiquées.
- Les eaux-vannes, mélangées à des matières végétales en centres d'imprégnation, se transforment en compost et en humus (conformément au cycle naturel) et restaurent les sols agraires appauvris et détruits par des décennies de chimie de synthèse phytosanitaire.

La mise en œuvre de ce programme demandera des investissements publics dont nous estimons qu'ils seront rentables dans une perspective de création d'emplois pour la mise en place (construction d'équipements et installation des réseaux) et l'exploitation (collecte, traitement et valorisation).

4. AGRICULTURE (1 / 3)

Mise en place d'une **politique de souveraineté alimentaire** : la France et l'Europe doivent garantir l'alimentation des populations et l'existence des producteurs agricoles, et doivent reconnaître que ces droits élémentaires passent avant les exigences de l'OMC. Cela inclut l'interdiction du dumping sur les matières premières agricoles en provenance d'autres pays.

Encourager la **multiplication des exploitations agricoles de taille plus modestes** et l'élaboration de **feuilles de route locales pour organiser des réseaux de complémentarité**. Aides à l'acquisition foncière et à l'installation : 70 000 aides de 50 k€.

Facilitation de l'accès au foncier (aide à l'installation), notamment en direction des petites et moyennes parcelles cultivables, pour les petits producteurs, nouveaux maraîchers, néo-ruraux, permaculteurs... via une redéfinition des statuts de la SAFER :

- Mettre en œuvre un fonds de garantie pour faciliter les emprunts
- Simplifier le parcours à l'installation (ex. : améliorer le temps de la Validation des Acquis et de l'Expérience, réduire le nombre d'interlocuteurs...)
- Revoir la DJA et privilégier l'attribution d'une dotation de carrière plus conséquente pour permettre notamment l'accession au métier de candidats non issus du milieu agricole
- Attribuer un complément à la DJA à condition de développer un projet en agroécologie
- Reconnaître les cotisants solidaires producteurs en leur ouvrant l'accès au statut de paysan par une déclaration d'heures de travail et la suppression de la règle de la demie SMI
- Soutien au lancement d'une activité économique dans les 5 premières années d'exploitation
- Encourager les interconnexions profitables entre ruraux historiques et néo-ruraux

Délégation de la création variétale (conservation adaptative) **aux cultivateurs**, qui pourraient être financés par un fonds dédié à des programmes de sélection mutualiste.

Libre circulation des semences paysannes.

Consacrer le triple rôle des agriculteurs : production alimentaire, bonne santé publique et préservation de l'environnement et des paysages. Ils seront rétribués pour ces 3 « rôles » :

- Contrats pour prestation de services environnementaux : les agriculteurs qui améliorent l'environnement sur leurs exploitations sont rémunérés pour leurs services, qu'ils vendent (protection des pollinisateurs, préservation de la qualité de l'eau potable, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie par l'implantation d'arbres et de chemins fleuris, lutte contre les coulées de boues, protection des oiseaux par la mise en place d'abris...) ; ces services seraient par exemple rémunérés par les acteurs concernés : l'agence de l'eau pour l'eau potable, l'agence de la biodiversité pour les oiseaux, les communes touristiques pour le paysage, les associations d'habitants et les randonneurs pour les chemins fleuris...
- Aides à la conversion vers une agriculture saine (démarche de haute qualité sanitaire) allouées par l'État et des organismes comme les agences régionales de santé
- Ouverture de postes de conseillers pour l'accompagnement des agriculteurs
- Financement d'outils de transformation des produits au niveau des coopératives, ou des groupements d'agriculteurs pour qu'ils développent les filières de produits sains

AGRICULTURE (2 / 3)

Structuration des filières de qualité : bio et autres signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)

- en créant un *Plan Ambition Agroécologie* sur le modèle du *Plan Ambition Bio 2017*
- en aidant l'émergence de labels ou marques de territoire
- en soutenant les démarches collectives de qualité pour l'alimentation humaine
- en réalisant des systèmes innovants de production à forts niveaux de valeur ajoutée grâce à un faible appel aux produits d'origine extérieure
- en s'appuyant sur les fermes « *Déphy* » et les « *Fermes d'Avenir* » comme fermes de référence, incluant des itinéraires techniques, pour partager les expériences, démontrer la faisabilité et la rentabilité de certaines méthodes, apprendre aussi des échecs et permettre aux meilleurs projets de se multiplier.

Nous porterons les **10 propositions des *Fermes d'Avenir*** :

<https://bluebees.fr/fr/petition>

Lutter contre la menace de financiarisation et d'accaparement du foncier par les banques, les multinationales, les fonds d'investissements...

- Promouvoir les formes collectives de propriété comme les groupements fonciers agricoles, organiser et encourager la gestion du foncier locatif
- Favoriser l'achat de terres par des sociétés foncières citoyennes dans l'objectif de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs sur des projets innovants

Augmenter progressivement la part des aides de la PAC conditionnées à des mesures agro-environnementales, et durcir progressivement les critères d'admissibilité au Paiement Vert

- Sur le premier pilier, passer la part des aides versées sous conditions de pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement (actuellement environ 30 %) à 50% dans les dix ans, puis à 80% avant 2050

Par ex. pour une aide à la modernisation d'un bâtiment d'élevage, obligation de réaliser un diagnostic énergétique avec engagements chiffrés

- Sur le second pilier, conditionner les aides directes aux agriculteurs à la réalisation de mesures agro-environnementales

Réorienter les 368 millions d'euros d'aides des fonds européens du FEADER (600 millions d'euros en comptabilisant l'ensemble des financements publics) pour donner la priorité à l'installation et au développement de systèmes durables.

Nous soutenons également la « **Proposition Dufumier** » :

<https://articles.laprimaire.org/choisir-une-agriculture-de-qualit%C3%A9-et-sen-donner-les-moyens-la-proposition-dufumier-ac3c5febf66c>

Alléger la fiscalité (cotisations sociales) et simplifier les procédures administratives pour les petites exploitations afin qu'elles puissent recruter plus facilement. Les premiers emplois sont la clef de la réussite d'une petite exploitation, l'agroécologie étant consommatrice de d'avantage de main d'œuvre que le conventionnel.

Maintien du niveau de prestations sociales (santé, retraite...).

AGRICULTURE (3 / 3)

Interdire la vente à perte

Fixer par produit un prix plancher servant de référence lors des négociations entre les organisations de producteurs et les acteurs en aval des filières, pour que les agriculteurs puissent vendre systématiquement au-dessus du prix de revient, incluant une rémunération décente pour tous les travailleurs agricoles.

Mettre en place un fonds de garantie et une assurance de revenu pour la restructuration de la dette des agriculteurs passant à l'agroécologie

Ex. : prime de 12 K€/an sur 3 ans, puis 7 K€ sur 2 ans.

Une exploitation en agriculture conventionnelle requiert de lourds investissements (machines, engrais...). Aujourd'hui, les exploitations françaises sont endettées de 750 000 € en moyenne. Il est nécessaire de les aider à restructurer cette dette pour qu'elles puissent changer de pratiques : allègement de la dette des exploitants s'engageant à adopter des pratiques agricoles durables.

Impliquer les citoyens dans le financement de la transition agricole sur leurs territoires grâce à la mise en place de conventions entre collectivités et acteurs de la finance participative.

Lancer un Programme d'Accompagnement à la Reconversion Écologique (PARÉ) pour les exploitants agricoles existants.

Prime de conversion à l'agroécologie sur au moins 33% de la surface agricole utile (SAU) sur 5 ans : 75 k€ à 160 000 exploitations.

Aide à la création de pépinières d'activités sur chaque « pays », sur le modèle de ce que propose le *Champ des possibles* en Île-de-France ou le *CIAP 44* en Loire Atlantique.

Permettre aux créateurs d'activités agri-rurales de tester leurs projets, et faciliter ainsi leur installation sur nos territoires grâce à des fermes relais.

Mise en place et financement, au travers des contrats de Région-Pays, des Systèmes Alimentaires Territoriaux (SALT) pour chaque territoire.

Ce schéma de planification vise à dynamiser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, et permet une meilleure adéquation entre la demande et l'offre locales.

Rendre ce document opposable aux collectivités et aux autres documents de planification : schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU), plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), schéma régional des structures...

Subventions aux coopératives pour l'autonomie alimentaire.

Subventions aux projets de méthanisation.

5. TRANSITION VERS UN MONDE SOUTENABLE ET RÉSILIENT (1 / 2)

Une des grandes priorités transverses, à nos yeux, est de travailler avec les acteurs des territoires pour négocier une sortie du « système » actuel — foncièrement insoutenable écologiquement, économiquement et socialement, voué selon nous à un effondrement d'une forme ou d'une autre dans les vingt prochaines années si nous ne réagissons pas avec lucidité, détermination et méthode — et co-construire une alternative moins vulnérable, viable et désirable.

Dans cette optique, nous portons les propositions, uniques par leur approche transverse et leur intégration des limites, du *Collectif citoyen pour une démocratie durable* nouvellement créé, composé d'un groupe de citoyens et d'experts mobilisés depuis 2015 sur l'élaboration d'un programme national de transition vers une société soutenable et résiliente.

Ces travaux, encore en cours mais bientôt aboutis, est consultable en ligne ici :

<https://tinyurl.com/ccdd-300-mesures>

Voici quelques-uns des grands chantiers que nous proposons de lancer :

Programme national de transition agroalimentaire et énergétique

incluant une mutation du modèle agricole et le développement de dispositifs coopératifs de production d'énergie renouvelable

Voici les principes généraux de ce programme situé au cœur de notre projet de transition :

- Mise en place d'une politique de souveraineté alimentaire : la France et l'Europe doivent garantir l'alimentation des populations et l'existence des producteurs agricoles, et doivent reconnaître que ces droits élémentaires passent avant les exigences de l'OMC. Cela inclut l'interdiction du dumping sur les matières premières agricoles en provenance d'autres pays.
- Création de Pôles départementaux de transition pour le développement de filières locales de production alimentaire, énergétique, et de réaménagement des territoires. Ces pôles seront chargés de superviser les mutations des systèmes énergétiques et agricoles locaux, incluant les questions d'aménagement (et ménagement) du territoire, de transports et de bâtiment/logement. Ils travailleront en interaction étroite avec les Pôles d'excellence rurale, qui seront protégés.
- Développement dans les communes de lieux-ressources publics mettant à disposition des usagers des équipements (outils, véhicules, ressources diverses) en location/prêt et accueillant des formations de sensibilisation à la nature, en coopération avec des associations spécialisées, dans chaque département.
- Création d'une Confédération des acteurs de la transition regroupant les initiatives et expérimentations de la transition écologique. Ces initiatives et expérimentations seront encouragées : la transition doit venir des territoires et être un foisonnement créatif. Cette confédération permettra un recensement et un regroupement (dupliquer les projets réussis et changer d'échelle), afin de s'organiser en lobby et d'être représenté politiquement, devenir une force. Cela permettra également une mise en rapport avec des confédérations similaires à l'étranger, pour constituer une force politique au niveau international.

TRANSITION VERS UN MONDE SOUTENABLE ET RÉSILIENT (2 / 2)

Programme national d'évaluation de la soutenabilité et de la résilience des collectivités et territoires

Il nous paraît important de cartographier les forces, faiblesses, menaces, ressources, contraintes de chaque territoire, et d'évaluer sa résilience en cas de chocs écologiques, économiques ou géopolitiques.

Exemple d'objectifs : répondre aux questions « *Comment nourrir telle ville en cas de pénurie durable de pétrole ?* » ; « *Quel serait l'impact d'une sécheresse pluriannuelle sur les terres agricoles de tel département ?* » ; « *Quel est le niveau de vulnérabilité de tel ou tel territoire vis-à-vis de telle ou telle chaîne d'approvisionnement ?* »...

Programme de redéfinition et d'institutionnalisation des « communs »

Définir de nouvelles politiques de gestion collective des biens fragiles et vitaux, ni publics ni privés, pouvant faire l'objet d'un usage privé mais dans certaines limites pour prévenir leur dégradation préjudiciable pour tous.

Protéger les biens communs des mécanismes de marchés financiers.

Les « ressources » vitales (denrées de base, eau, services écosystémiques, infrastructures essentielles notamment pour les transports et la production d'énergie...) ne devraient plus être soumises à l'instabilité des marchés : il s'agira d'étudier la possibilité de « sécuriser » les populations en laissant la gestion de ces ressources aux collectivités et à des collectifs citoyens, en proposant des tarifs régulés (coût partagé entre tous les utilisateurs), et de mettre en concurrence seulement certains services de gestion spécifiques.

Développer les biens communs suppose une réinvention de notre rapport à la propriété : usages collectifs et coopératif des biens, économie de fonctionnalité, copropriété des outils et ustensiles du quotidien...

Note : pour tous ces programmes, il s'agira de veiller à impliquer tous les agents de la fonction publique, à toutes les échelles, dans les dynamiques et projets de transition : les solliciter, les informer, les former, les stimuler, leur donner du champ libre et des ressources, de l'autonomie... et dupliquer les meilleurs projets dans les autres territoires. Cela devrait susciter pour nombre d'entre eux l'envie de s'implanter dans des territoires ruraux où ils seront intégrés à des dynamiques positives et pourront jouer un rôle utile.

Pour connaître plus précisément les propositions que nous portons en matière d'agriculture, d'énergie, de transports, d'industrie...

Voir le rapport du *Collectif citoyen pour une démocratie durable* mentionné p. 9.

Nous soutenons par ailleurs les **12 propositions de l'Association des Maires de France pour une nouvelle politique des déchets** :

http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=7647&TYPE_ACTU=

6. SERVICES PUBLICS ET SERVICES AU PUBLIC

Entre villes et campagnes, **rééquilibrage** des services publics et du nombre de fonctionnaires par habitant.

Nous rétablirons la qualité des services publics, sans pour autant balayer le fait que des réformes doivent être entreprises pour améliorer l'efficacité des prestations et l'organisation des structures. Nous consulterons les usagers et les agents pour construire ensemble le service public de demain.

Développement favorisé de **nouveaux services pour accompagner le déploiement d'infrastructures technologiques** (voir chapitre 9 p. 16).

Il s'agira aussi d'**assurer l'accès à ces services** pour tous.

Élaboration démocratique d'un plan de reconquête des services publics à partir d'un recensement des besoins : il est urgent de décréter un moratoire sur les restructurations en cours visant à réduire la place des services publics et de garantir de manière égale à tous les citoyens et résidents sur le territoire la satisfaction des besoins fondamentaux de notre temps : éducation, santé, eau, énergie, moyens de communication, transports, logement, culture. Ces besoins doivent être soustraits à la marchandisation et à la course à la rentabilité financière ; ils doivent faire l'objet de services publics assurant notamment l'égalité d'accès et l'inscription de la satisfaction des besoins de la société dans des perspectives durables. Cette reconquête sera lancée à travers l'organisation d'un débat populaire sur les besoins en matière de services publics et sur les structures et équipements qui devraient les porter. Ce débat aura pour buts de recenser, au plus près des populations, les besoins non satisfaits et les besoins qui restent à satisfaire, et d'élaborer des mesures de (re)création de services publics pour assurer la satisfaction des besoins et le bien-être des populations sur tous les territoires.

Subventions publiques au déploiement de Maisons de Services Publics, lieux d'accueil, d'information et d'orientation pour les usagers de services publics, dans une logique de service de proximité. Les MSP simplifient les démarches des usagers grâce à la polyvalence des agents d'accueil, facilitent la transversalité entre secteurs publics et font travailler ensemble des agents issus de différents services, contribuent à la cohésion sociale, économique et territoriale en animant le territoire, et développent la polyvalence comme réponse à la nécessaire réorganisation des territoires ruraux ou de banlieue et au maintien des services publics dans ces régions. Ces maisons contribuent à dynamiser les territoires par le travail commun des habitants, des professionnels et des associations ; elles ont aussi pour vocation d'affiner la qualité des services publics rendus, raisonnée à partir des spécificités locales.

7. SANTÉ (1 / 2)

À chaque fois que ce sera possible, **maintien des petits établissements de soins et de leurs services** au sein des groupements hospitaliers de territoire, notamment parce qu'ils comptent parmi les déterminants de l'attractivité des territoires.

Allocation des moyens nécessaires à la modernisation des petits hôpitaux.

Revalorisation du fonds d'investissement régional afin de financer la permanence des soins et des centres de santé, notamment pour la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires et de centres de santé.

Ouverture d'un chantier visant à **cartographier les déserts médicaux** et à **caractériser les situations spécifiques des territoires concernés**. Pour ces territoires prioritaires, promouvoir une approche territoriale globale impliquant l'ensemble des acteurs et de l'offre de soins : hôpitaux – notamment de proximité, médecine ambulatoire, structures d'exercice en commun, médecine libérale...

En s'inspirant de la loi de répartition démo-géographique des pharmaciens, régulation de la répartition des médecins libéraux sur le territoire, aujourd'hui inégale.

Modification de la formation des médecins afin qu'outre les passages obligatoires en hôpitaux, il soit obligatoire d'effectuer des stages en cabinets médicaux et en maisons de santé pluridisciplinaires.

Renforcement de la communication entre les agences régionales de santé (ARS), l'Assurance maladie et le corps médical. Le dialogue territorial, très inégal selon les régions, doit être significativement amélioré grâce à des **feuilles de route** claires allant dans ce sens.

Création d'un comité de pilotage du bassin de proximité santé pour guider l'action locale en fonction des besoins. Ce comité regroupera les acteurs de santé, de l'enseignement et des collectivités aux côtés de l'agence régionale de santé : l'Assurance maladie, les établissements publics et privés, les unions régionales des professionnels de santé (URPS), les ordres professionnels, les usagers, les collectivités territoriales et l'université. Ses missions seront de réaliser l'analyse des besoins, évaluer les fonctionnements et les dysfonctionnements, piloter les actions locales, garantir l'expertise territoriale en participant à la prise de décision sur tous les projets de territoire, et porter lesdits projets.

Pour faire face dans de bonnes conditions au vieillissement de la population, qui change sensiblement les besoins sanitaires et sociaux, **organiser et développer l'implication des patients et des familles dans des réseaux territoriaux de soins et dans le fonctionnement des maisons de santé polyvalentes.**

Facilitation de l'accès du corps médical aux systèmes d'information (voir chapitre 9 p. 16).

SANTÉ (2 / 2)

Au niveau de chaque bassin de proximité santé, **mise en ligne d'un portail d'information unique entre acteurs de santé et usagers** associant les unions régionales des professionnels de santé (URPS), les conseils régionaux de l'Ordre des médecins et les ARS. Ce portail permettra d'identifier les besoins et attentes de la population, d'anticiper sur la formation de déserts médicaux, de recenser les solutions territoriales d'organisation des soins et les offres de soins, et d'informer les acteurs de santé et l'ensemble de la population.

Développement d'une **messagerie simple et sécurisée** pour un meilleur partage d'informations entre professionnels de santé et une meilleure accessibilité des usagers à certaines informations.

Création d'emplois dédiés à l'accompagnement administratif des médecins, afin de recentrer l'activité sur la prévention et le soin. Cette aide administrative peut prendre des formes diverses : plateformes, assistance administrative, télésecrétariat, secrétariat mutualisé, etc., et peut incorporer l'accueil, la gestion des rendez-vous et des entrées et sorties d'hospitalisation, ainsi que les échanges avec le médico-social, l'Assurance maladie, les juges des tutelles et les mandataires.

Le *numerus clausus* sera fixé en fonction des capacités de formation des universités et des besoins des territoires : création d'un *numerus clausus* régionalisé, en fonction des besoins des territoires par spécialité, des capacités de formation des établissements universitaires et des possibilités d'organisation de stages en territoires durant la scolarité.

Création d'un nouveau « parcours post-DES (Diplôme d'Études Spécialisées) de territoire », pour inciter à l'exercice volontaire dans les territoires sous-médicalisés. Ce nouveau parcours, d'une durée de trois ans, sera proposé aux nouveaux diplômés, dans leur spécialité et dans une zone en tension de la grande interrégion dans laquelle ils auront obtenu leur diplôme. En contrepartie d'un exercice de trois ans dans la zone définie, ces médecins bénéficieront de compensations : avantages sociaux et conventionnels (accès automatique au secteur 2).

Prime d'engagement pour les médecins faisant leur internat dans des territoires à faible densité démographique.

Développement d'unités hospitalières de proximité et d'unités mobiles.

Allocation de crédits au développement de la télémédecine rurale, et étude des questions de sécurité et de préservation des données privées.

8. ENSEIGNEMENT (1 / 2)

Maintien des écoles rurales.

Plus d'autonomie donnée aux établissements afin de développer des pratiques adaptées et plus coopératives et pour établir des relations pertinentes avec l'environnement institutionnel, culturel et socio-économique.

Une place d'égale dignité dans l'école sera assurée à tous les parents et à tous les enfants.

Développement de la mixité sociale dans les classes et les établissements scolaires.

Une École plus ouverte qui devient un lieu de rencontre, d'échange et de sensibilisation pour les professeurs et les parents d'élèves, afin de favoriser la compréhension d'objectifs éducatifs partagés et donc une cohérence dans les visions et discours auxquels sont confrontés les élèves.

Dans chaque établissement, des **référents** seront chargés de recevoir les familles ou d'aller à leur rencontre dans leur contexte, afin de les inciter à nouer ou renouer les liens avec l'École.

État des lieux complet des dispositifs d'hébergement pour les jeunes en formation initiale et en apprentissage, afin de rendre possible un rééquilibrage dans tous les territoires des places d'internat (et autres catégories d'hébergements).

Subventions aux organismes et associations assurant des actions de soutien scolaire gratuit à destination des élèves en décrochage, et collaborations renforcées entre ces associations et les établissements scolaires.

Mise en place d'une politique d'**aide à la parentalité pour les familles en difficulté**.

Révision de la sélection et de la formation des professeurs : les concours actuels favorisent les plus brillants dans leur discipline qui, une fois reçus, cherchent à retrouver des élèves à leur image ; il est temps de privilégier au contraire la pédagogie et l'éthique sociale – la méthode et la manière sont au moins aussi importantes que le contenu.

La formation initiale, en alternance, doit donc précéder le concours, dans lequel il faut introduire une épreuve devant de vrais élèves. Elle devra intégrer les apports des nouvelles sciences cognitives et des pédagogies alternatives.

Ré-élargissement de la mission des enseignants : instruction + éducation. Les former en conséquence, dans un esprit d'étroite collaboration avec les familles, les mouvements d'éducation populaire et les associations complémentaires de l'école.

Toujours dans l'optique de démocratie, **revoir les programmes d'éducation à la citoyenneté** en primaire. Il faut que les mécanismes démocratiques soient enseignés tôt pour être efficaces. Avec une approche ludique et concrète, l'école doit faire un pas démocratique.

ENSEIGNEMENT (2 / 2)

Revalorisation du statut des professeurs, qui se verront notamment récompensés de leurs efforts quand ils se forment, innoveront, expérimentent.

La formation continue tout au long de la carrière sera encouragée et facilitée pour le corps enseignant.

Harmonisation des rémunérations entre les enseignants du premier et du second degrés.

L'enseignement dans les quartiers en situation d'« urgence éducative » doit devenir une « grande cause nationale ».

Nous soutenons les **7 propositions de la Fondation Espérance banlieues** :

- Faire de l'enseignement dans les quartiers en situation d'« urgence éducative » une « grande cause nationale »
- Inscrire l'école au cœur de la politique de la Ville
- Associer davantage les régions au déploiement de solutions éducatives dans les quartiers en situation d'« urgence éducative »
- Renforcer l'implication des territoires dans la lutte contre l'échec scolaire dans les banlieues
- Permettre aux jeunes talents de s'engager au service des élèves des banlieues
- Associer les entreprises
- Mesurer l'impact et l'efficacité de ces écoles

Voir : <http://www.esperancebanlieues.org/les-7-propositions-dactions-du-colloque-2016/>

L'enseignement doit favoriser les alternances études / stage professionnel dans les territoires ruraux.

L'enseignement supérieur doit opérer un changement culturel en développant une **alliance forte avec les entreprises**. Il est essentiel de **favoriser l'entrepreneuriat étudiant** pour soutenir la dynamique de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans les territoires.

Soutien à la création d'entreprises par les étudiants.

Développement d'incubateurs d'innovation dans les territoires ruraux, grâce au déploiement des infrastructures numériques.

Établir des **passerelles entre les pôles d'entrepreneuriat étudiant (PEPITE) et les incubateurs.**

9. NUMÉRIQUE – NOUVELLES TECHNOLOGIES – INNOVATION (1 / 2)

Dans les 10 ans, couverture totale en matière de très haut débit et suppression des zones blanches de téléphonie mobile. Attention toutefois : des arbitrages pragmatiques devront être menés pour la fibre, en échange avec les citoyens, entreprises et autres parties prenantes, car le développement coûte extrêmement cher et pour certaines zones la couverture 4G et le satellite peuvent probablement répondre à tous les besoins, moyennant un équipement des entreprises et des particuliers adapté.

Il faudra surtout **garantir l’accessibilité des services en termes de prix.**

Mettre en place une **infrastructure publique très haut débit d’accès gratuit et sécurisé au niveau régional.**

Nous stimulerons le **développement des nouveaux métiers du numérique** pour répondre à des besoins concrets (ex. : aider les TPE dans leur comptabilité, former les citoyens et expliquer aux utilisateurs comment tirer parti du numérique, rééquilibrer la dépense publique en la matière...).

Renforcement du maillage des acteurs des territoires par l’innovation numérique.

Développement d’une économie de proximité grâce au numérique.

Création au sein des territoires de « **hubs** » **technologiques connectés réunissant les différents acteurs** (établissements d’enseignement supérieur et recherche (ESR), entreprises, startups, incubateurs) de façon à favoriser l’innovation et l’entrepreneuriat.

Développement d’**espaces publics innovants** inscrits dans un maillage territorial plus dense.

Mise en œuvre d’une **stratégie interterritoriale mutualisée de stockage et d’archivage des données.**

Développement de la démocratie locale via le numérique.

Prise en compte de l’impact environnemental du numérique.

Promotion du développement des réseaux d’électricité intelligents et interopérables.

Les territoires d’Outre-mer pourront devenir des espaces pilotes sur le numérique.

Les territoires peuvent être les nouveaux écosystèmes de l’innovation. Mais les collectivités, si elles doivent créer des services innovants, doivent surtout faire attention à ne pas créer des inégalités, à ne pas niveler par le bas. De même, il s’agira pour nous d’**inciter, par des leviers de natures diverses, les créateurs de services innovants à s’occuper des plus défavorisés.**

NUMÉRIQUE – NOUVELLES TECHNOLOGIES – INNOVATION (2 / 2)

Inciter les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) et incubateurs à fusionner en une structure unique, source de mutualisation, de réduction de coût et de simplification pour les laboratoires, entreprises et territoires.

Ouvrir les incubateurs à tous les porteurs de projets innovants (anciens élèves, salariés...).

La contagion des initiatives et expérimentations doit être facilitée dans les territoires :

- Lancer des grands prix ou concours nationaux récompensant les innovations réussies (en France et à l'étranger) en les faisant mieux connaître sur un forum en ligne permanent
- Redonner vie au Comité de pilotage des initiatives locales de développement (ILD), initié par Jacques Barrot en 1996 pour organiser des conférences nationales et régionales des ILD
- Mettre en réseau tous les dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises et du développement d'activités nouvelles en s'appuyant sur les réseaux existants : chambres consulaires, Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD), Association progrès du management (Apm), jeunes chambres économiques
- Mettre en place des retours d'expérience sur les faillites
- Accompagner les créateurs en les incitant à devenir entrepreneurs
- Réhabiliter le devoir d'initiative et le droit à l'erreur
- Faire connaître les idées, réalisations et réussites (voir le Cercle des entrepreneurs du futur et son *Grand prix de l'impertinence*, les Maisons du futur du CFA de Saint-Brieuc, l'*Ordre du mérite créatif*, le *Prix du meilleur jeune créateur*, etc.).
- Faire connaître les actions locales, tout ce que les habitants et organismes, entreprises d'un territoire donné produisent comme innovations, dans le but de susciter l'exemplarité et de créer un climat ouvert aux innovations.
- Développer le retour d'expérience sur les « innovations décevantes » et instituer un *Centre d'analyse des succès* permettant de capitaliser sur les échecs et d'en tirer des rebonds féconds
- Diffuser l'information pour permettre de dupliquer et de décupler les expériences réussies

Désigner des « sous-préfets à l'expérimentation » ou des médiateurs capables d'avoir une vision et une action globales sur des innovations locales freinées par des règles générales, et de lever les obstacles juridiques, réglementaires et administratifs.

Dans le même esprit, autoriser des espaces concertés de réalisation innovante (ECRIN) « *substituant à la tolérance vague pour des projets marginaux une forme d'élasticité réglementaire maîtrisée par un observatoire composé de membres de droit, sous-préfets, maires et personnalités de la société civile, qui pourraient librement repousser les limites du droit général, pour un projet défini et régulièrement évalué.* » (Barras, 2008)

Développer l'innovation participative, coproductrice d'efficacité et de lien.

Soutenir les innovations administratives participatives, c'est-à-dire associant les bénéficiaires dans leur élaboration (comme l'ont fait Patrick Négaret dans la Caisse primaire d'assurance maladie de la Sarthe pour la prévention en matière de santé ou Alain Cournil avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Dordogne pour construire la mixité sociale et intergénérationnelle).

10. TRANSPORTS (1 / 3)

Réouverture des gares en milieu rural.

Maintenance et rénovation du réseau ferroviaire hors lignes à grande vitesse (LGV).

Au-delà de la question des services publics et de l'enjeu de désenclavement, des territoires ruraux, d'une manière générale une attention particulière doit être portée à la question des transports pour une raison de résilience. En effet, toutes nos activités dépendent des transports, or nos systèmes de transport dépendent eux-mêmes du pétrole à près de 95%. D'où l'extrême vulnérabilité de notre société vis-à-vis de la disponibilité du pétrole : sans un approvisionnement ininterrompu de pétrole abordable, pas de chaînes logistiques ni de déplacements des hommes, c'est-à-dire nulle activité économique. C'est pourquoi nous avons travaillé en profondeur **la question des transports dans tous les territoires**.

En ville :

Construire des **péages urbains** et des **aires de stationnement en périphérie** des villes et développer des « **plateformes multimodales** » de transports en commun à ces endroits-là.

Développer massivement des **transports en commun à empreinte écologique minimale**, utilisant des véhicules plus petits et plus légers mais plus nombreux et plus fréquents.

Soutenir l'installation de **systèmes de régulation du flux** en temps réel.

Encourager le développement en ville de **zones strictement piétonnes** ouvertes aux transports doux et de « **systèmes vélo** ». Pour que le vélo devienne le mode de déplacement majoritaire pour les trajets courts et moyens (jusqu'à 15 km), mise en place d'une politique cyclable intégrale, intégrée au schéma de cohérence territoriale et offrant aux cyclistes la possibilité d'utiliser le vélo aussi aisément qu'on utilise aujourd'hui la voiture. Cela inclut :

- des infrastructures et réglementations spécifiques : aménagement massif et systématique (pistes de vitesses et largeurs variées, signalisation, parcs à vélos sécurisés, jalonnement, priorités aux intersections...)
- des services dédiés (commerces spécialisés, services de réparation, cartographie spécifique...)
- une communication adaptée (sécurité, vol, santé...)

Pour les communes en relief, favoriser le développement des vélos à assistance électrique.

Instaurer une **politique publique de gratuité des transports en commun**.

Favoriser le développement d'un **réseau de minibus électriques** de 10 à 20 places assises que les usagers peuvent commander 30 min. à l'avance à un point de prise en charge existant, jusqu'au point de destination. Un algorithme optimise en temps réel le trafic dans le réseau.

Favoriser aussi le développement de « **taxis collectifs** » **écologiques** : grosses voitures où l'on partage le véhicule avec d'autres passagers. Disponibles en 5 minutes environ, elles conduisent les voyageurs en porte-à-porte pour un prix donné, via une application mobile dédiée.

TRANSPORTS (2 / 3)

Encourager la création de **voies réservées aux véhicules à occupation multiple** à accès réglementairement limité aux véhicules comptant un minimum de 3 occupants. Leur usage peut être partagé avec les bus et les auto-partageurs. Ces voies incitent à l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle, en les rendant compétitifs.

Développer le **réseau de bus électriques ou de trolleybus à haut niveau de service** (BHNS et TBHNS) en zones urbaines et périurbaines, avec priorité à ces dernières. Il s'agit d'un système de transport par bus ou trolleybus, circulant selon un itinéraire en site propre partiel ou intégral, avec une fréquence de passage élevée (5 minutes en heure de pointe) et disposant d'une priorité aux feux et aux ronds-points garantie par des aménagements spécifiques. Les bus électriques sont équipés de systèmes à recharge ponctuelle rapide en exploitation (en station ou en dépôt). L'aménagement de voies dédiées aux BHNS et TBHNS, additionnée à l'ouverture de pistes cyclables, restreint naturellement l'espace de circulation des véhicules particuliers.

En ville comme à la campagne, **favoriser le développement de l'auto-partage « en boucle »** (les usagers retournent le véhicule en son point d'emprunt) **et entre particuliers**, pour leur très fort potentiel de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Créer davantage de **dessertes directes entre zones non centrales**.

Développer les trains intercités et simplifier la grille tarifaire afin de redonner de l'attractivité au transport ferroviaire.

Mise en place de plateformes logistiques urbaines et périurbaines pour le transport de marchandises à l'image du projet *Pure* d'Annecy : services de livraison et de récupération des marchandises en ville permettant d'optimiser la logistique, c'est-à-dire de minimiser les flux de matériaux, de personnes et d'énergie, donc la quantité de gaz d'échappement.

Le concept est de créer une ou plusieurs « plateformes logistiques » (selon la taille des villes) à partir desquelles toutes les livraisons d'une ville transiteraient. Idéalement les plateformes devraient être implantées à proximité du rail pour offrir un service directement du train aux entreprises. Ces plateformes logistiques rassembleraient toutes les livraisons des quartiers et optimiseraient les livraisons avec un minimum de véhicules fonctionnant à l'électrique ou tout autre énergie non polluante.

Cela limite les déplacements individuels, crée des emplois non délocalisables, réduit le nombre de véhicules en centre-ville et la congestion du trafic, fait diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le taux de particules fines, donc améliore la qualité de vie des citoyens.

TRANSPORTS (3 / 3)

Entre ville et territoires ruraux :

Accorder un soutien d'État au développement du train.

Le train est l'un des moyens de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre. Celui-ci doit reprendre une place de choix dans les déplacements. Une politique volontaire doit être menée afin qu'il redevienne concurrentiel face à la route et à l'aérien.

Développer le ferroutage et un maillage plus serré du réseau ferré pour les voyageurs :
7 000 km de voies supplémentaires.

Remettre sur pied le réseau ferré secondaire. Cela permettra d'augmenter le nombre de dessertes possibles en train, de retrouver une offre compétitive, en termes de tarifs et de temps, pour les interconnexions avec les villes moyennes, et de redynamiser l'offre pour le fret entre les très grandes villes et les axes d'interconnexion frontalière.

Repenser la tarification et augmenter l'offre des trains de ce réseau secondaire.

Favoriser l'intermodalité train / vélo pour augmenter le maillage des interconnexions d'un réseau de déplacements peu pétro-dépendant.

Dans les communes rurales, mise en place de **lieux-ressources publics** mettant à disposition des usagers certains équipements : véhicules, outils, ressources diverses... en location/prêt.

En matière de transports propres, le développement du vélo n'est pas qu'une question écologique, c'est aussi une question de développement économique et de santé publique. Par exemple, il est dans l'intérêt de nombre de petites communes d'anticiper sur le développement prononcé du cyclotourisme. Les touristes à vélo font davantage d'arrêts dans les régions et ont un budget consommation supérieur lors des haltes par rapport aux automobilistes : il apparaît pertinent de **faire évoluer l'offre de services et d'équipements pour cette clientèle émergente** et d'inciter à une généralisation de la dynamique.

Soutien au développement d'offres transverses pour les visiteurs : par les syndicats d'initiative, proposer aux touristes des formules incluant hébergement (chambres d'hôtes, gîtes, hôtels), production alimentaire (produits locaux, fermes, restaurants), circuit touristique/culturel, offre de services et de transports... dans un souci d'attractivité.

Encouragement au recours au vélo dès que possible, y compris pour les activités professionnelles. Voir par ex. le collectif *Les boîtes à Vélo* présent à Nantes, Grenoble, et bientôt Paris... où nombre de services sont proposés par des professionnels n'utilisant que le vélo-porteur comme moyen de locomotion. (Y compris des déménageurs.)

11. LOGEMENT – HABITAT – BTP (1 / 2)

Inscription du droit au logement dans la Constitution, à côté du droit aux ressources de base (eau, nourriture saine, électricité, transports publics, télécommunications...).

Créer un commissariat de l'aménagement qui interviendrait en financeur et conseiller technique dans les projets des collectivités. Il participerait à la création de nouveaux quartiers correspondant aux besoins de logements et d'équipement en conformité avec la planification écologique mise en œuvre au niveau de l'État, notamment sur le foncier encore disponible.

Renforcement de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) sur le logement social : inciter les communes à respecter la loi en matière de mise à disposition de logements sociaux. **L'État pourra intervenir opérationnellement pour construire, le cas échéant, des biens d'utilité publique**, à commencer par les logements sociaux.

Favoriser le développement de l'habitat participatif, des logements intergénérationnels, éco-quartiers, éco-hameaux et des plateformes collaboratives locales ou spécialisées.

Faciliter l'accès au logement en favorisant les hébergements bon marché publics comme tremplin au privé, ainsi que la réhabilitation de logements insalubres, et en instaurant l'indexation généralisée des loyers selon un barème local pour toutes les grandes villes.

Formaliser dans un **contrat local de développement du logement social**, à l'échelle des territoires impliqués en matière d'habitat (villes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Conseils départementaux...), une offre complète, réunissant les opérateurs locaux intervenant en faveur du logement social.

Mettre en place une gouvernance territoriale pour le logement des jeunes.

Mettre en place des aides aux primo-accédants et des taxes majorées pour les propriétaires de résidences secondaires et de terrains non bâtis constructibles en zone à forte pression foncière.

Prendre en compte les objectifs de mixité sociale dans les attributions de logement social.

Rendre plus visible et amplifier la mise à disposition des locaux d'activité à des coûts abordables, notamment dans le cadre du traitement des pieds d'immeuble, qui peuvent être le support d'initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire.

Former 700 000 artisans aux nouveaux métiers du bâtiment.

Subventionner des programmes de formation à l'éco-construction pour les citoyens à l'échelon départemental.

Accompagner l'auto-construction et l'auto-réhabilitation.

Utiliser le logement social comme pilote pour les filières innovantes en matière d'éco-construction.

LOGEMENT – HABITAT – BTP (2 / 2)

Faire un bilan de santé approfondi des infrastructures : routes, ponts, ports, voies ferrées, barrages, égouts, etc.

Former une nouvelle génération d'ingénieurs civils spécialisés dans la « médecine des structures » afin de lutter contre la dégradation des infrastructures (en commençant par les plus critiques).

De nouveaux outils existent pour inspecter, réparer et maintenir les structures, mais ils sont encore embryonnaires. Une forte mobilisation scientifique et politique sur le sujet permettrait de développer ces outils et de former les techniciens et ingénieurs afin qu'ils deviennent les solutions commerciales de demain.

Geler l'étalement urbain au profit de la densification dans les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), les SCoT, les PLU, les plans d'occupation des sols (POS).

Meilleure mixité d'usage du sol et des constructions (dépasser le modèle des banlieues pavillonnaires et des cités-dortoirs).

Redensifier les zones périurbaines peu denses.

Utiliser du bois de manière massive pour la construction mobilière et immobilière :

Cela permet d'emprisonner durablement le carbone et de favoriser le développement des forêts. C'est une mesure qui paraît très adaptée aux délais imposés par l'emballlement climatique. Nous soutenons donc cette filière... à condition de **renforcer les règles pour la gestion des forêts** afin qu'on ne finisse pas de remplacer toutes les forêts biodiversées par des monocultures d'essences de bois à pousse rapide.

Utiliser la commande publique pour encourager l'usage du bois dans la construction.

Soutenir la création d'une filière de construction bois/paille et isolants naturels, et rendre obligatoire la formation des entreprises aux nouvelles normes.

Créer un instrument unique de financement de la rénovation énergétique des bâtiments sous forme de prêts bonifiés et d'aides directes, ouvert au secteur social privé et public.

Engager la rénovation énergétique de la totalité du patrimoine bâti à l'horizon 2050.

Logements privés : 70 millions de m²/an. Tertiaire privé et public : 25 millions de m²/an. Donner la priorité aux ménages précaires dans les zones au climat rigoureux (où les gains seront les plus forts en matière de lutte climatique, et donc l'urgence supérieure).

Établir une feuille de route 2020-2050 pour la rénovation afin d'avoir une vision de long terme stable. Favoriser la sortie progressive du gaz et du fuel du chauffage des bâtiments pour les remplacer par de l'isolation, des pompes à chaleur électriques, du solaire thermique. Développer les réseaux de chaleur.

Revoir la composition du Conseil national de l'habitat. Y intégrer notamment des citoyens tirés au sort et des représentants du monde associatif agréés par l'État.

12. VILLES (1 / 2)

Mettre en place, ensemble, **un véritable « Plan Marshall » des quartiers en difficulté.**

Création d'un ministère d'État de l'Égalité des Territoires et de la Cohésion Sociale :

Vu l'urgence de la situation des banlieues, ce ministère aura pour but de mobiliser l'ensemble des grands ministères pour une politique de réduction des inégalités sociales et territoriales, en faveur des territoires en difficultés : banlieues, territoires ruraux, territoires ultramarins...

Création d'un Observatoire des Inégalités Sociales et Territoriales :

La politique de la ville est une politique de rattrapage des inégalités. Elle nécessite des objectifs. Cet observatoire permettra de définir des critères de richesse et de pauvreté, et de disposer de données précises et transparentes sur lesquelles fonder les orientations des politiques publiques, comme celles de péréquation financière.

Faciliter la tâche aux associations faisant un travail de lien social dans les quartiers en difficulté. Partenaires incontournables et privilégiés, il faut mieux les accompagner, les soutenir sur la durée par des financements pluriannuels, veiller à ne pas alourdir leurs charges administratives, les associer à la définition, au portage et au suivi des politiques publiques...

Remettre les habitants au cœur de leur vie dans leur quartier, leur redonner un droit à l'expression et à la participation dans la définition des projets, et repenser dans ce sens les outils de la concertation.

Délocalisation des ministères sauf régaliens dans les grandes villes de France, en échange de la délocalisation d'un certain nombre de leurs services dans les villes moyennes.

Mettre en place des **réseaux de villes** pour favoriser le développement équilibré des territoires et répondre au défi des métropoles européennes.

Programme de réinvention des agglomérations

- Favoriser l'émergence d'aménagements, de services et de nouveaux plans de déplacements (comme à Lille par exemple) pour éloigner les voitures individuelles des centres-villes : développement des transports doux, réseaux de systèmes vélo autonomes, mise à disposition de deux roues, développement des bus à haut niveau de service, tram-trains, espaces de parking aux entrées des villes, création de hub intermodaux en périphérie, etc.
- Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine : jardins ouvriers, jardins partagés, parcs publics productifs, vermiculture, plantation d'arbres, valorisation des espaces verts (au-delà de la production alimentaire, cela sensibilise les gens et leur inculque des savoirs et savoir-faire utiles). Développement prioritaire dans les quartiers défavorisés, les cités...
- (Re)création de « biorégions urbaines », de « zones vertes » et de « territoires agroécologiques » autour des agglomérations ; corridors écologiques ; interpénétration favorisée des espaces urbains et des zones vertes.
- Réorganisation des flux de personnes et de marchandises pour rationaliser l'usage des carburants liquides. Soutien notamment aux entreprises offrant à leurs employés des possibilités de transports collectifs propres, de télétravail et/ou de *coworking* hors-sites.

VILLES (2 / 2)

Pour les grandes villes :

Lancer un **Plan du développement urbain durable** dans les communautés urbaines et les communautés d'agglomération.

Les métropoles doivent retrouver de la liberté d'action dans certains domaines longtemps considérés comme la chasse gardée des États : gestion de l'immigration, coopération internationale scientifique et technologique, etc.

Doter de davantage de moyens et de ressources les territoires périphériques, aujourd'hui largement défavorisés. Soutenir le développement décentralisé d'emplois à haute valeur ajoutée dans le but d'éviter la fuite des diplômés.

13. CULTURE ET PATRIMOINE

La culture doit être placée au cœur du projet de chaque territoire.

L'État doit **promouvoir la ruralité française dans nos frontières et à l'étranger**, notamment auprès des jeunes, des professionnels et des aspirants à la néo-ruralité, il doit en reconnaître l'attractivité grandissante (deux startups sur trois s'installent aujourd'hui en campagne), l'appuyer, et stimuler sa revivification économique et culturelle.

Création de *Conseils de promotion des cultures locales*, qui œuvreront à la fois à promouvoir et soutenir les pratiques culturelles locales, à organiser des échanges culturels, à coordonner des programmes culturels et éducatifs et à dispenser des formations.

La création de tels conseils favorisera les échanges, une meilleure connaissance et le développement de partenariats entre les acteurs locaux : la commune, la Direction régionale des affaires culturelles, les institutions culturelles soutenues par le ministère de la Culture, les structures de proximité (maisons des Jeunes et de la Culture, centres socioculturels), les nouveaux lieux alternatifs... avec l'objectif de définir une stratégie culturelle de territoire fédérant les différentes pratiques et les différents acteurs.

Collaborations avec des artistes locaux, travail sur le rayonnement culturel régional, etc. N'importe qui le souhaitant pourra apprendre gratuitement sa langue régionale.

Des friches industrielles, d'équipement ou de bâti à rénover, d'immeubles voués à la démolition dans le plan de renouvellement urbain (PRU), de patrimoine de l'État... doivent pouvoir être des lieux privilégiés des cultures alternatives et minoritaires, et de leurs expériences.

Faire la promotion d'une jeunesse inventive en lui offrant des espaces publics et urbains de réalisation et de diffusion.

Planter de grands équipements culturels de rayonnement intercommunal, régional et national dans les banlieues. Il est symbolique de remettre la culture au cœur de ces quartiers.

Soutien aux acteurs de la rénovation et de la préservation des patrimoines culturels et naturels.

Les dynamiques intergénérationnelles doivent être valorisées, notamment par la transmission des savoirs et savoir-faire.

Développement d'un réseau interconnecté de médiathèques en zones rurales.

14. STATUT DES ÉLUS LOCAUX

Hausse des indemnités des maires de communes de moins de 5 000 habitants qui ne pratiquent pas le cumul des mandats.

Endiguer la baisse des dotations : revoir le calcul de la dotation globale de financement pour rééquilibrer la DGF/habitant entre la ville et les territoires ruraux, et cesser la logique d'asphyxie financière des petites communes.

La question du statut des élus locaux doit être abordée collectivement, en concertation et en bonne intelligence, de façon transparente : il s'agira d'**organiser des états généraux de la démocratie locale** lors desquels cette question sera soumise à délibération réunissant les élus eux-mêmes et un panel d'anciens élus.

15. DÉMOCRATIE

Faire émerger la volonté générale à chaque échelon territorial, dans les règles de l'ouverture démocratique : transparence, collaboration, participation.

Instaurer le référendum pour les décisions à l'échelle des quartiers, villes, communes, départements, régions, par les citoyens du territoire concerné.

Une équipe par ville pour réunir les points de vue déposés librement dans une urne. Obligation aux élu-e-s de proposer une solution, ou tout du moins d'apporter une réponse.

Une fois par an : **rassembler les maires d'un même département pour échanger sur comment investir ensemble, comment gérer certaines crises, dans un objectif de dialogue social et de démocratie délibérative, afin d'aborder des problématiques d'actualité à échelle du pays ou des territoires.**

En cas de problématique à l'échelle départementale nécessitant un dialogue entre plusieurs spécialistes, rassemblement pluridisciplinaire de corps experts ayant pour tâche de proposer une solution sur-mesure.

Nous soutenons les **8 mesures opérationnelles développées dans le Manifeste du Groupement National des Initiatives et Acteurs Citoyens**, mesures qui visent à encourager et soutenir les initiatives citoyennes dans les territoires :

<http://www.gniac.fr/fr/nos-actus/14022017-elections-2017-le-manifeste-gniac-territoires-et-mobilisation-citoyenne-construire-autrement-les-politiques-publiques-est-paru/>